

## Comité d'Établissement

### Echos de la Réunion CE du 28/01/15

Tableau du plan de charge fourni par la direction.

SECTEURS	Fev-15				Mars	Avril	Observations
	S 06	S 07	S 08	S 09			
St Hélène	8	8	8	8	8	8	
Prépa matière première	22	22	22	22	22	22	
CTD	8	8	8	8	8	8	
BIO	6	6	6	6	6	6	
Préparation structures	7	7	7	7	7	7	
Malaxage & coulée	37	37	37	37	37	37	
Finition	16	16	16	16	16	16	
CND	6	6	6	6	6	6	
Laboratoires LBM+LEE	19	19	19	19	19	19	
Laboratoires LA	15	15	15	15	15	15	
C.E.P(ou SA)	43	43	43	43	43	43	
<b>Total charge</b>	<b>187</b>	<b>187</b>	<b>187</b>	<b>187</b>	<b>187</b>	<b>187</b>	
Détachés (hors P+SA)	3	3	3	3	3	3	
Indisponible	4	4	4	4	4	4	
Prêt	0	0	0	0	0	0	
Effectif inscrit ESM	185	185	185	185	185	185	
Besoin extérieur	9	9	9	9	9	9	
<b>Effectif total</b>	<b>194</b>	<b>194</b>	<b>194</b>	<b>194</b>	<b>194</b>	<b>194</b>	
<b>Ecart effectif / charge</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

#### Situation économique et de l'emploi :

La direction annonce un surcroit exceptionnel de volume d'activité à St Hélène. La direction met en place des heures supplémentaires au volontariat sur 10 semaines pour une moyenne de 1h75 par jour.

**CEP :** L'extrudé devrait prendre fin début Avril. Le volume pastillé 2015 devrait doubler. La direction se dit contrainte d'engager 3 périodes de VSD dans l'année dont la première période débiterait fin février.

Nous avons à nouveau interrogé la direction sur la reconnaissance des

conducteurs d'extrudeuse. Le directeur a confirmé que cette question sera traitée.

Nous avons demandé à la direction si une autre pastilleuse est prévue pour traiter la charge de pastillé. Cela n'est pas prévu, un point doit être fait au prochain CE.

**ST :** nous avons demandé si les bruits de sous-traitance de la téléphonie correspondent à un réel projet. Le directeur a dit qu'il n'y avait pas d'évolution sur ce projet et que le cas échéant, le CE sera informé.

**Contrôle réglementaire :** Nous avons également questionné la direction sur des

rumeurs de réorganisation. Le directeur dit que non. Il y a juste un changement de CSE.

**Présentation référentiel SSE (Santé Sécurité Environnement)** : Les élus SUD ont fait remarquer la contradiction entre le discours et les faits. Avant d'être Safran, à St Médard, nous ne connaissions pas les Risques Psycho-sociaux. Aujourd'hui c'est devenu un problème central.

**Intérimaires** : Ils y en a 33 au 28 Janvier.  
Achat : 1 employé, 3 techniciens et 4 cadres.  
Qualité : 1 technicien. DRH : 1 cadre. CEP : 2 cadres, 5 Ouvriers et 1 technicien. Sites Girondins (ST, STC, Bureaux) : 2 employés, 2 ouvriers, 3 techniciens. BUS : 1 cadre, 2 ouvriers, 2 techniciens. Direction Technique : 3 cadres.

**Embauches** : La direction annonce 3 CDI (intérimaires) au 1<sup>er</sup> février au malaxage coulée. 1 CDI cadre méthode (ex-CDD) et 1 CDI service Approvisionnement (Intérim).

Nous avons rappelé qu'on était loin du compte sur les besoins pérennes non pourvus. Il y a 2 postes ouverts à MP depuis des mois que RH s'obstine à imposer en interne sans trouver de volontaires alors que ce secteur a formé des intérimaires.

Des CDD d'assistantes ne sont pas renouvelés. Il y a des besoins à la sûreté et à la BUS, mais la DRH Herakles refuse aveuglément l'évidence. Pour le secteur approvisionnement l'effectif ne correspond toujours pas à la charge, la direction devra rendre des comptes.

**Départs** : 1 chef programme sécu auto à la retraite, 1 technicien méthode vers Régulus et 1 fin de CDD d'assistante.

**ROXEL** : Un avenant de détachement respectif a été conclu entre les 2 directions. Nous avons demandé à quelles conditions le personnel serait prêté. Le directeur a répondu que la direction paierait les primes liées aux postes et aux horaires dans les mêmes conditions (ou conditions plus favorables en cas de pertes).

3 salariés Roxel seraient détachés : 1 ajusteur structure prévu au CGP fin mars. 2 opérateurs au malaxage semaine 5.

**Indices mini intérimaires** : Suite à notre demande, la direction s'était engagée à régulariser les intérimaires dont les indices sont inférieurs aux postes occupés.

Finalement, RH a fait semblant de ne pas comprendre la demande pourtant bien explicite.

Il subsiste donc des intérimaires en 215 en toute illégalité alors que le coef le plus bas appliqué aux CDI sur le site est le 225.

Nous avons déjà eu ce litige en 2008 avec des intérimaires en 160 (ex SME) alors que l'indice mini des embauchés pratiqué sur le site était de 175. L'inspectrice du travail nous avait donné raison par un courrier envoyé à la direction.

Extrait du courrier : *En conséquence, la rémunération doit correspondre au salaire minimum appliqué sur l'établissement : soit, celui afférent au coefficient 175 (Art L1251-18 du code du travail).*

La direction avait finalement régularisé la situation.

RH enfreint donc la loi en toute connaissance de cause. Nous déplorons d'avoir à réengager des procédures sur des dossiers qui avaient abouti à un accord. A suivre...

**Fermetures Eté/Hiver 2015** : Elles auront lieu semaines 32 et 33 et du jeudi 24 au jeudi 31 Décembre inclus.

**Commission logement** : Nous avons redemandé la tenue d'une commission sur le dossier de ventes des logements SNPE. L'aide au logement sera aussi à l'ordre du jour.

**Budget 0,15 % et calcul du 1/10<sup>ème</sup>** : Nous demandons depuis plusieurs mois les modalités d'attribution des 0,15 % et le mode de calcul du rattrapage 1/10<sup>ème</sup> sur les bulletins. La DRH Herakles bloque l'information. Les salariés, à travers leurs représentants élus, ont le droit de connaître ses informations. Nous feront valoir ces droits. A suivre...

**Prestation du CE** : Nous publierons prochainement l'ensemble des améliorations prévues pour l'exercice 2015.